

ACTION URGENTE

PAKISTAN. UN PAKISTANAIS DÉTENU AU SECRET APRÈS UN RENVOI FORCÉ

Abdul Hafeez, 37 ans, qui dirigeait une entreprise d'installation et de maintenance d'appareils à Doubaï, a été appréhendé par les autorités émiriennes devant son domicile le 27 janvier 2022, puis placé en détention. À peine huit jours plus tard, il a été renvoyé de force vers le Pakistan. La police émirienne n'a donné aucune information à sa famille sur son arrestation, se contentant de réclamer son passeport. Depuis lors, ses proches ignorent toujours où il se trouve, la nature des faits qui lui sont reprochés et les recours juridiques qu'ils pourraient éventuellement exercer. Selon eux, il est en très grand danger au Pakistan. En effet, il avait émigré aux Émirats arabes unis en 2012 car des membres de sa famille avaient été victimes d'attaques meurtrières. Les autorités pakistanaises doivent révéler le lieu de détention d'Abdul Hafeez, lui permettre de communiquer avec sa famille et de consulter son avocat de manière régulière, et garantir ses droits à un procès équitable et à une procédure régulière.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de l'Intérieur
Honourable Sheikh Rasheed Ahmad
Room 409, 4th floor, R Block
Pak Secretariat, Constitution Avenue
Red Zone, Islamabad, Pakistan
Fax : +92-51-9206380
Courriel : dslaw2@interior.gov.pk

Monsieur le Ministre,

*Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude pour la sécurité et la vie d'**Abdul Hafeez**, qui, de manière illégale, a été arrêté et expulsé par les autorités de Doubaï et contraint à rentrer au Pakistan depuis les Émirats arabes unis le 4 février 2022. Depuis son renvoi au Pakistan, sa famille n'est pas autorisée à communiquer avec lui et ignore où il se trouve -et même s'il est encore en vie.*

Abdul Hafeez a quitté le Pakistan en 2012, sa famille et lui craignant pour leur vie. Sa femme et son fils sont terrifiés à l'idée qu'il pourrait subir le même sort que son père, tué par balle au Baloutchistan en 2012, et son frère, enlevé en 2010, par les forces de sécurité, semble-t-il, et retrouvé mort deux semaines plus tard. La famille d'Abdul Hafeez doit être informée de l'endroit où il se trouve, ainsi que des faits qui lui sont reprochés afin que sa défense puisse être préparée correctement – ce qui est un droit constitutionnel, Abdul Hafeez étant un ressortissant pakistanais.

Je vous prie instamment d'informer les proches d'Abdul Hafeez du lieu où il se trouve et de lui permettre de communiquer avec eux et de consulter l'avocat de son choix de manière régulière. S'il est inculpé d'une infraction dûment reconnue par le droit international, son droit à un procès équitable doit être pleinement garanti et respecté.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 27 janvier 2022, des hommes qui ont dit être des membres de la police de Doubaï et des responsables de l'Agence de réglementation de l'industrie de la sécurité se sont présentés devant l'immeuble où Abdul Hafeez vivait avec sa famille, à Doubaï, et ont demandé au gardien où il se trouvait. Ils ont attendu son retour, l'ont intercepté au niveau du portail et l'ont appréhendé sur le parking.

Les proches d'Abdul Hafeez se sont rendus au poste de police de Khawaneej pour signaler son arrestation, mais on leur a seulement dit de revenir plus tard. Le 31 janvier 2022, la police les a appelés pour leur réclamer son passeport. Lorsqu'ils ont cherché à en savoir plus, la police a affirmé qu'il ne se trouvait pas sous leur garde.

Selon sa famille, Abdul Hafeez était parti s'établir à Doubaï en 2012 parce que sa vie était menacée. Son père a été tué par balle en février 2012 à Khuzdar, au Balouchistan. En octobre 2010, son frère cadet a été enlevé, par les services de sécurité du pays, semble-t-il, et son corps a été retrouvé deux semaines plus tard. En décembre 2018, le cousin d'Abdul Hafeez, Rashid Hussain, a été arrêté à Doubaï par les forces de sécurité émiriennes alors qu'il se rendait au travail avec trois collègues. Il a été renvoyé au Pakistan quelques semaines plus tard et sa famille est sans nouvelles de lui depuis lors. Il a été désigné comme suspect principal dans une affaire d'attaque armée contre le consulat de Chine à Karachi en 2018.

Une telle détention prolongée au secret correspond à la principale définition juridique de la disparition forcée en droit international, qui figure à l'article 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Ni le Pakistan ni les Émirats arabes unis ne sont parties à ce traité, mais ils sont parties à la Convention contre la torture - et des informations dignes de foi font état de personnes disparues soumises à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements. De plus, le Pakistan a également ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Si Abdul Hafeez a été inculpé, que ce soit au Pakistan ou aux Émirats arabes unis, son extradition ou d'autres procédures judiciaires à son encontre doivent être décidées dans le cadre d'une procédure judiciaire publique dans le plein respect du droit à un procès équitable, qui comprend le droit de s'entretenir en privé avec son avocat dès le début de détention. Le refoulement – renvoi forcé d'une personne migrante qui a des craintes fondées d'être persécutée dans son pays d'origine – est interdit par le droit international.

La crise des droits humains au Balouchistan se poursuit, et selon certaines informations, les forces de sécurité soumettent à des disparitions forcées et à des exécutions extrajudiciaires des militant-e-s baloutches présumés et des militant-e-s de l'opposition accusés d'activités terroristes par les autorités. Amnesty International ne prend pas position sur la culpabilité ou l'innocence des personnes soupçonnées d'avoir pris part à des attaques qualifiées d'actes de terrorisme par les gouvernements. Cependant, toute personne doit pouvoir exercer l'ensemble des droits humains garantis par le droit national et international. Amnesty International dénonce les attaques menées sans discrimination et les attaques visant des personnes civiles qui sont perpétrées par des groupes armés, et reconnaît pleinement que les autorités pakistanaises ont pour devoir de prévenir et de réprimer les infractions, y compris les crimes violents tels que les actes de terrorisme, et de traduire en justice les auteurs présumés de tels crimes. Cependant, en soumettant à des disparitions forcées des personnes soupçonnées d'activités terroristes ou de liens avec des groupes terroristes, non seulement le Pakistan commet de graves violations de leurs droits fondamentaux, mais il manque également à son devoir d'inculper et de juger ces personnes et de les sanctionner si elles sont reconnues coupables dans le cadre d'un procès équitable.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, ourdou
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 26 AVRIL 2022.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Abdul Hafeez (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : N/A

